

à quoi ça sert ?

Par **alasoop**, le **02/12/2007** à **10:55**

salut à tous,
j'avoue en dt ad- je suis perdu...
bref, non que je connaisse pas la martière enfin je crois,
mais parce que je ne comprends pas le coup du contrôle du juge.
style minimum quand on traite de compétences discrétionnaires et contrôle normal lorsqu'on
traite de compétences liées.
pourtant j'ai bien compris la nuance.
de plus et surtout,
lorsqu'il s'agit de regarder la proportionnalité du contrôle, là aussi j'ai bien compris ce qu'était
la propostionnalité en la matière , mais je ne vois pas l'intérêt de traité de cela.
" le juge applique un contrôle maximun , il va regarder la proportionnalité de l'action du préfet
et bla bla. . . bref, je ne vois pas le sens
si vous pouviez m'éclairer
j'ai examen blanc demain.
@+
merci par avance

Par **Katharina**, le **02/12/2007** à **11:13**

Tu devrais poster ton message dans la section du droit administratif et pas en méthodologie
tu auras plus de chance d'avoir des réponses  !wink not found or type unknown

Par **alasoop**, le **02/12/2007** à **12:10**

merci ,
t'as pas une idée dèsfois?
merci encore @+